



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
de la sécurité sociale

# **RÉFORME DU CYCLE « CAPDIRIGEANTS » ET INCITATION A LA FORMATION CONTINUE**

Réunion du 25 novembre 2022



# introduction

---

- Objectifs poursuivis :

- ✓ répondre à la **problématique d'attractivité** du dispositif « CapDIR », tant pour les cadres que pour les agents de direction, en s'appuyant sur les constats et préconisations formulées dans le cadre des travaux de la mission CapDIR de MM. REY et BEAUDOUIN ;
- ✓ accompagner le **développement / l'actualisation des compétences** des agents de direction sur les grands enjeux des politiques publiques et de la protection sociale tout au long de leur vie professionnelle à travers un continuum « formation initiale – formation continue ».

# Sommaire

---

## 1. CapDirigeants

1. Rénovation du dispositif
2. Évolution du dispositif pour les cadres
3. Calendrier du parcours cadres
4. Évolution du dispositif pour les ADD
5. Calendrier du parcours ADD
  - *Mise en œuvre*

## 2. Incitation à la formation continue

1. Contexte
2. Leviers d'action
3. Modalités
  - *Mise en œuvre*

# 1. CAPDIRIGEANTS

# 1.1. CapDIR : rénovation du dispositif

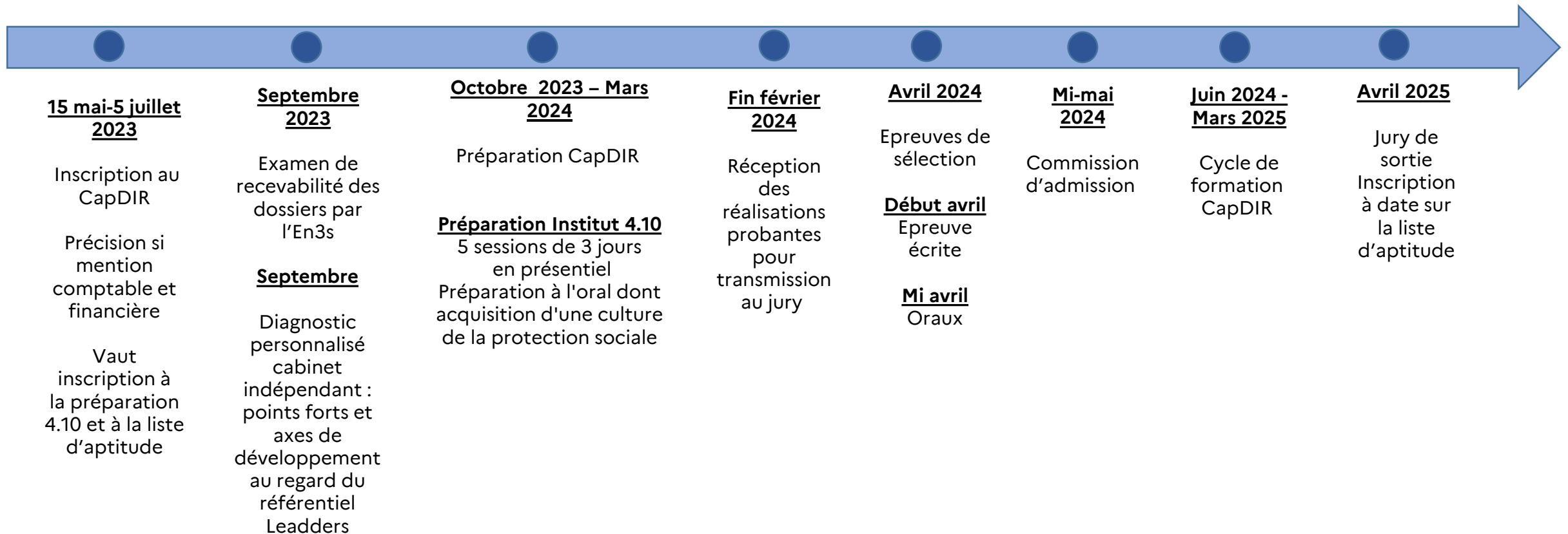
---

- L'objectif poursuivi est de **rénover le cycle CapDir** afin de répondre à une **problématique d'attractivité du dispositif**, notamment en :
  - prenant davantage en compte **les compétences et l'expérience professionnelle** des candidats ;
  - **créant un parcours spécifique aux agents de direction** pour tenir compte des compétences maîtrisées, en parallèle du parcours « cadres » ;
  - **préparant mieux les candidats** : préparation via l'Institut 4.10 renforcée ;
  - **simplifiant le processus** : la recevabilité administrative sera examinée par l'EN3S, qui devient l'acteur central du début à la fin du cycle CapDIR ;
  - **réduisant les durées des conditions d'expérience professionnelle pour les cadres** ;
  - **supprimant la limitation actuelle à 3 candidatures**, sur le modèle des concours de la fonction publique.

## 1.2. CapDIR : évolution du dispositif pour les cadres

	CapDIR ancienne formule	CapDIR nouvelle formule
<b>Critères d'éligibilité</b>	15 ans d'expérience professionnelle dont 5 ans d'exercice en organisme de sécurité sociale et 6 ans d'expérience managériale	<b>10 ans</b> d'expérience professionnelle <b>dont 4 ans</b> d'exercice en organisme de sécurité sociale et 6 ans d'expérience managériale
<b>Inscription</b>	Inscription sur la liste d'aptitude Inscription à CapDIR Inscription à la préparation de l'I4.10 Sélection à la préparation par l'Ucanss	<b>Inscription uniquement au cycle CapDIR auprès de l'EN3S</b> (vaut pour les inscriptions préparation et LA si réussite au cycle) Sélection à la préparation supprimée <b>Diagnostic personnalisé</b> réalisé par un cabinet indépendant
<b>Durée de la préparation</b>	3 semaines sur 3 mois	<b>1 semaine par mois pendant 5 mois</b> et comprend par exemple les modules EN3S « Grands dossiers de la protection sociale » et des modules I4.10
<b>Sélection</b>	Epreuve écrite : 5 heures Epreuve orale sous forme d'un entretien professionnel : 30 minutes	Epreuve écrite : <b>4 heures</b> Epreuve orale sous forme d'un entretien professionnel <b>et sur la base d'une note du candidat présentant ses réalisations probantes : 45 minutes</b>

# 1.3. CapDIR : Calendrier prévisionnel du parcours cadres



# 1.4. CapDIR : évolution du dispositif pour les ADD

	CapDIR ancienne formule	CapDIR nouvelle formule
<b>Critères d'éligibilité</b>	5 ans d'expérience professionnelle sur une fonction d'agent de direction dont 2 ans sur le dernier poste	<b>5 ans</b> d'expérience professionnelle sur une fonction d'agent de direction
<b>Inscription</b>	<u>Identique aux cadres</u> : Inscription sur la liste d'aptitude Inscription à CapDIR Inscription à la préparation de l'I4.10 Sélection à la préparation par l'Ucanss Une seule session par an	<b>Inscription uniquement au cycle CapDIR auprès de l'EN3S</b> (vaut pour l'inscription à la LA si validation de la certification) <b>Diagnostic personnalisé</b> réalisé par un cabinet indépendant <b>Inscription tout au long de l'année, au moins 3 sessions de jury</b> par an
<b>Parcours de formation</b>	<u>Identique aux cadres</u> : Possibilité de suivre la préparation de l'I4.10 Mêmes épreuves de sélection	CapDIR est accessible <b>par la voie de la certification des acquis et de l'expérience</b> . <b>Validation directe</b> par le jury = <b>inscription sur la LA</b> <b>Validation partielle</b> par le jury = <b>construction d'un parcours sur mesure</b> (accompagnement, formations, stage d'immersion dans une caisse locale) <b>avant second passage devant le même jury</b>

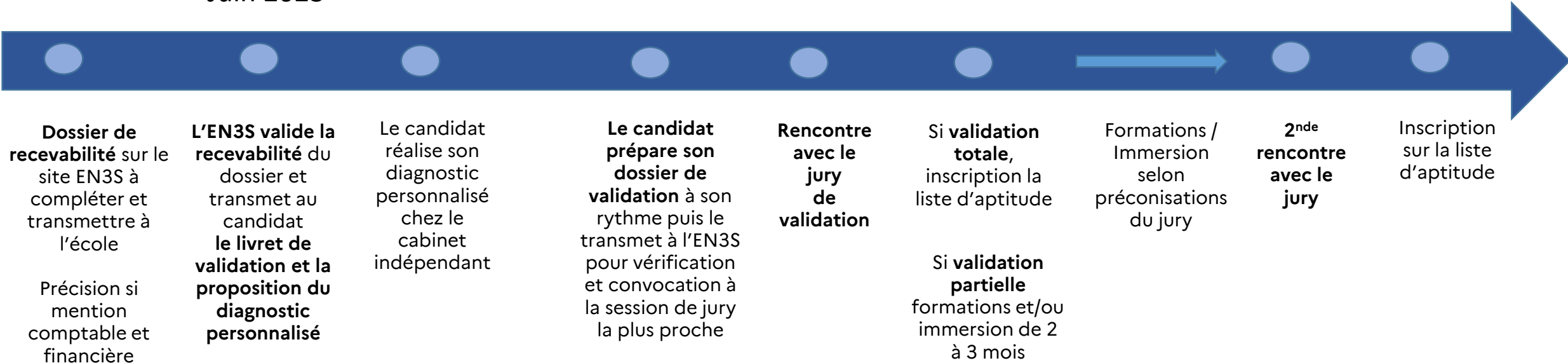


# 1.5. CapDIR : Exemple de calendrier du parcours ADD

Juin 2023

Septembre 2023

Avril 2024



# 1 CapDIR : mise en œuvre

---

- **Modification de l'arrêté du 31 juillet 2013** régissant le dispositif CapDIR
- **La réforme entrera en vigueur** pour la prochaine promotion de CapDIR
- **Quelques aménagements** sont à prévoir pour le déploiement :
  - un **calendrier** sera mis en place pour l'année 2023 : inscription mai 2023 (au lieu de janvier 2023) et début de la formation CapDIR en juin 2024 (au lieu d'octobre 2023)
  - les deux promotions suivantes pourront comporter **davantage de places** pour compenser les effets de cette transition ;
  - **l'article 31** de l'arrêté de la liste d'aptitude sera prolongé de 2 ans pour ne pas léser ces agents (anciennes classes et attestations délivrées avant la réforme Morel).
- **Une communication dès le mois de décembre doit être réalisée pour informer les potentiels candidats pour le cycle 2023-2024.**

## **2. INCITATION A LA FORMATION CONTINUE**

## 2.1. *Incitation à la formation continue : contexte*

---

- Un **objectif porté par le chef de l'Etat dans sa réforme des cadres dirigeants** : importance de la formation continue pour « *la possibilité d'avoir plusieurs carrières* » et le **développement des compétences tout au long de la vie à travers un continuum formation initiale – formation continue**
- Un **déficit de formation continue des cadres dirigeants en matière de politiques publiques, soit autour des enjeux de politiques sociales et de santé** (réformes en cours, organisation de l'offre, construction des parcours) ou **d'enjeux plus globaux** (transition écologique) versus une tendance plus naturelle à suivre des formations de type « leadership, management, pilotage, performance »
- Un **constat récurrent des jurys de concours d'entrée** d'un manque de vision globale et stratégique des politiques publiques des candidats internes

## 2.2. *Incitation à la formation continue* : leviers d'action

---

- Conditionner la promotion professionnelle à un suivi effectif d'un volant de jours de formation en politiques publiques via les leviers suivants :
  - La doctrine de la commission de la liste d'aptitude (qui examine le « flux » des demandes d'inscription en L 1-2)
  - La doctrine du comité des carrières (qui contrôle le « stock » et examine les candidatures au poste de directeur et directeur comptable et financier)
  - Les questions des jurys d'entrée au cycle CapDIR et concours interne de l'EN3S
  - Le suivi du taux de formation des ADD des organismes

## 2.3. *Incitation à la formation continue : modalités*

---

- **Fixer le nombre de jours de formation** en la matière exigible au cours des deux années précédant l'examen de la demande ou de la candidature : **au moins 5 jours sur deux ans** ( 3 jours sur les politiques publiques et 2 jours sur les compétences Leadders)
- **Cibler les formations en matière de politiques publiques** que ce soit celles de l'EN3S ou d'autres écoles ou centres de formation (INSP, Sciences Po,...). **La liste des formations « éligibles » en politiques sociales** pourra être établie chaque année par la commission pédagogique de l'EN3S
- **Prendre en compte le suivi** de ces formations **pour valider certains modules du CapDIR** dans une logique de continuum entre la formation initiale et la formation continue
- **Garantir aux candidats** du cycle CapDIR et concours interne de l'EN3S **que des questions porteront sur les thématiques du module « Actualités de la protection sociale »** précédant les oraux (de janvier à juin)

## 2. Incitation à la formation continue : mise en œuvre

- **Démarrage de la nouvelle doctrine** commission liste d'aptitude – comité des carrières en décembre 2022 pour une effectivité pleine en matière d'examen des inscriptions, réinscriptions et candidatures dans deux ans
- **Nouvelles conditions de déroulé** des épreuves orales d'entretien avec le jury Capdir en 2024